

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 6.03.2025

Étaient présents : Isabelle ROGUET, Patrice DOMPMARTIN, Denis DUPANLOUP, Marie-Claire LAFFIN, Olivier LOTH, Nathalie FREYRE, Franck VIGNE, Aline REGAT, David DE VITO, Arnaud DESBIOLLES, Damien MESSY, Aurore TROTTEY, Sandra MAÇON, Hervé FAUVAIN, Yannick ROGUET, Stéphanie BOUVIER, René-Pierre CHEMAMA, Florent LACROIX.

Excusés ayant donné procuration : /

Excusée : Maëva DUBOUCHET

Absents : Dominique BRAND, Laurent CHECKO, Julien TISSOT, Valérie VACHOUX.

Secrétaire de séance : Sandra MAÇON

1. Séance du Conseil Municipal à huis clos

En vertu des dispositions de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider qu'une séance ne sera pas publique et qu'il siégera à huis clos. Ainsi, à la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, du recours au huis clos. Compte tenu du caractère sensible de la demande d'aide financière de l'Association Cantine Scolaire, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la séance à huis clos.

Vu l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de réunion à huis clos formulée par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la poursuite de la séance à huis clos.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 30.01.2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Décisions du Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 12.08.2020/04 du 12.08.2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises depuis le 30.01.2025, date de la dernière réunion du Conseil :

DECISION	DATE	OBJET	Transmission au contrôle de légalité
DEC 2025/03	14.02.2025	Procédure adaptée – Marché de travaux – restructuration de la mairie – conclusion d'un acte modificatif n° 4 – Lot 02 – gros-œuvre / reprise en sous-œuvre – plus-value de 15 750 € HT	14.02.2025
DEC 2025/04	14.02.2025	Procédure adaptée – Marché de travaux – restructuration de la mairie – conclusion d'un acte modificatif n° 5 – Lot 02 – Gros-œuvre / reprise en sous-œuvre – plus-value de 1 800 € HT	14.02.2025
DEC 2025/05	14.02.2025	Procédure adaptée – Marché de travaux – restructuration de la mairie – conclusion d'un acte modificatif n° 1 – lot 12 – chapes / carrelage / faïence – plus-value de 7 928.25 € HT	14.02.2025
DEC 2025/06	14.02.2025	Procédure adaptée – Marché de travaux – restructuration de la mairie – conclusion d'un acte modificatif n° 1 – lot 04 – étanchéité / protection – plus-value de 1 405.89 € HT	14.02.2025
DEC 2025/07	21.02.2025	Procédure adaptée – Marché de travaux – restructuration de la mairie – conclusion d'un acte modificatif n° 6 – Lot 02 – Gros-œuvre / reprise en sous-œuvre – plus-value de 3 400 € HT	21.02.2025

DEC 2025/08	21.02.2025	Procédure adaptée – Marché de travaux – restructuration de la mairie – Déclaration d'un sous-traitant lot 16 – chauffage / climatisation / sanitaire : EREP (Etude et Réalisation Electronique du Parmelan)	21.02.2025
DEC 2025/09	4.03.2025	Contrat de location T1 au 143 route de l'Eglise	4.03.2025

4. Association Cantine Scolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation :

En novembre 2024, l'Association Cantine Scolaire faisant part de ses difficultés financières pour payer ses employés d'ici la fin décembre, le Conseil Municipal avait voté en urgence une subvention de 25 000 €. Différentes suggestions avaient alors été faites par les élus aux membres de l'association afin de « redresser la barre », notamment l'augmentation des tarifs des repas, ceux-ci étant tous inférieurs au coût réel. Il avait été convenu qu'une nouvelle rencontre se ferait en début d'année afin de faire un nouveau point de situation.

En décembre 2024, l'Association Cantine Scolaire a envoyé un courrier aux parents d'élèves annonçant une cessation de son activité à la date du 31.08.2025.

Lors d'un nouveau rendez-vous avec l'association en février 2025, celle-ci annonçait un déficit annuel prévisionnel de 58 000 € et sollicitait une nouvelle aide de la commune. Des précisions ont alors été réclamées à l'association, notamment les relevés de compte du livret A et un nouveau calcul a été fait en fonction de l'argent sur les comptes. Le déficit prévisionnel atteindrait alors au 31.08.2025, après avoir réglé le remboursement de l'avance de trésorerie aux parents, les salaires et les indemnités de licenciement, à 40 800 €.

Madame le Maire expose également que tout employeur de droit privé est assujéti au régime de garantie des créances des salariés (cotisations URSSAF). Ce fonds est disponible, pour payer aux salariés d'une entreprise en liquidation judiciaire, les créances résultant de leur contrat de travail.

Le Conseil Municipal, après avoir longuement délibéré sur le sujet, estime que ce ne sont pas les deniers publics qui doivent payer les salaires et les primes de licenciement du personnel de l'association et décide, à l'unanimité, de ne pas verser de nouvelle subvention à l'Association Cantine Scolaire. Celle-ci ayant de quoi fonctionner jusqu'à la fin de l'exercice, doit lancer une procédure de liquidation judiciaire pour activer le fonds de garantie.

5. Demande de subvention par l'Association Pixel d'Argent qui fête ses 20 ans

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'Association Pixel d'Argent, qui fêtera prochainement ses 20 ans d'existence et qui, pour l'occasion, va organiser une exposition photos les 29 et 30 mars 2025 et inviter d'autres clubs photo.

Pour cette manifestation, l'association sollicite une aide financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder à l'association Pixel d'Argent une subvention de 500 €.

6. Service Enfance et Jeunesse - avenant à la charte d'utilisation du service

Dans le cadre de l'application du quotient familial du Service Enfance et Jeunesse de Pers-Jussy, il y a lieu de voter un avenant à la charte d'utilisation du service qui modifiera et complètera les modalités de calcul.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, l'avenant présenté, avec une prise d'effet au 10 mars 2025.

7 Programme de travaux à réaliser dans la forêt communale

Monsieur Patrice DOMPMARTIN, Maire-Adjoint en charge de la forêt communale, fait part du programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2025 prévu par l'Office National des Forêts, à savoir :

- Création de parcellaire (parcelles 6, 7 & 8) d'un montant HT de 3 830 € ;
- Travaux divers dans les peuplements : abattage et débitage des arbres cassés et dangereux dans toute la forêt communale d'un montant HT de 2 370 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux à réaliser dans la forêt communale en 2025 pour un montant total HT de 6 200 € ;
- autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant.

8 Compte-rendu des commissions

M. Olivier LOTH pour les finances :

Budget 2025 :

Rendez-vous avec M. Peytier, conseiller aux décideurs locaux le 11.03.2025

Réunion de la commission « finances » le 17.03.25 à 19h30

Réunion du Conseil Municipal pour vote du compte administratif 2024 et du budget 2025 à programmer.

M. Denis DUPANLOUP pour la commission bâtiments :

Centre communal technique : établissement du cahier des charges pour un prochain rendez-vous avec le CAUE.

M. Patrice DOMPMARTIN pour la commission voirie :

Fait part du vol, dans les locaux techniques, en février, de matériel et du camion ; le camion a été retrouvé ce début mars.

Lors de la dernière réunion de la commission « voirie », différents devis ont été analysés. Il a été décidé des travaux suivants :

Travaux divers de terrassement et de VRD Chemin des Prés-Nord - Entreprise Paulme TP - 5 983 € HT

Travaux Impasse de Chevranges - Entreprise Décarroux TP - 13 628 € HT

Busage d'un fossé Route d'Arbusigny, « Ornex Haut » - Entreprise Besson TP - 6 175 € HT

Reprise du réseau EP Vy de la Pesse - Entreprise VTP - 2 806 € HT

Enrobé route de la Croix d'Ornex - Entreprise Colas - 20 410 € HT

Travaux lotissement des Tachères à Crédoz - Entreprise Colas - 38 300 € HT

Création d'un bourrelet route de Navilly - Entreprise Colas - 1 710 € HT

Mme Nathalie FREYRE pour les commissions environnement, culture & patrimoine :

Prochaine réunion avant journée nettoyage du 22 mars : le 12.03 à 18h au Diapason (salle Sous-Dînes).

7 Divers

Madame le Maire fait part du point suivant :

Dans le cadre de la politique prévention des déchets, nous devons offrir à tous les habitants de notre territoire une solution de tri des biodéchets en installant des sites de compostage publics, gérés par la Communauté de Communes Arve & Salève. Le site du futur parking provisoire des écoles, à côté du « Petit Prince » sera proposé.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,
Isabelle ROGUET



Le secrétaire de séance,

A blue ink signature, appearing to read 'Smacean', written in a cursive style.